

CONSEIL D'ADJOINTS

Du 14 AVRIL 2014

Présents :

Madame GAUQUELIN
Monsieur LÉVÊQUE,
Madame ROTHEA,
Madame CHAPUS,
Monsieur BUGNET,
Monsieur GILLE,
Monsieur CASTELLANO,
Madame AZNAR.

1° DELEGUE ELU CNAS

Le CNAS sollicite, après les élections l'élection d'un délégué parmi les élus.
Ce point sera présenté au prochain conseil municipal.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Madame CHAPUS se présentera.

A noter : il conviendra aussi de renouveler le délégué personnel.
Actuellement c'est Madame MOUREN qui s'en charge.

2° - REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

1° - COPIL

Madame CAPLIER sollicite les membres du Conseil d'Adjoints afin de savoir qui souhaite intégrer le COPIL.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Guillaume LEVEQUE, Josiane CHAPUS, Céline ROTHEA Madame GAUQUELIN Françoise.

Elle propose en outre que ce COPIL soit constitué de l'équipe encadrante du périscolaire. Des associations (MEJC), des parents, des directrices de l'école maternelle et primaire.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Une réunion sera organisée le 25 avril, il convient toutefois à veiller à ce que le nombre de participants ne soient pas pléthorique. Un représentant des parents d'élèves par école. Les deux directrices d'écoles, équipe encadrante périscolaire mais en ce qui concerne les associations il convient de murir le projet puis de les rencontrer.

2° - HORAIRES POUR L'ECOLE MATERNELLE

L'académie a validé l'organisation proposée suite au conseil municipal de janvier, à savoir un début du temps scolaire à 8 h 45 pour la maternelle.

L'académie souhaite une confirmation.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Les membres du Conseil d'adjoints en charge de cette thématique rencontreront notamment Madame DORNBERGER afin d'étudier les marges de manœuvre avec elle. En effet, en début d'année les horaires avaient été décalés pour que les enfants de maternelle puissent terminer à 11 h 10 et faciliter le départ pour la cantine puis le déjeuner dans une ambiance tranquille pour les plus petits. Un refus catégorique de l'académie s'en est suivi.

3° TEMPS PERISCOLAIRE OU NON LE MERCREDI

La fin des cours est à 11 h 30 le mercredi. Il convient de s'interroger et de fixer définitivement si le temps 11 h 30 - 12 h sera pris en charge par la collectivité ?

Avis du Conseil d'Adjoints :

Le problème est principalement constitué pour les parents dont la Maman va être obligée de reprendre le travail (notamment dans le cadre de travail à 80 %) Ces personnes, si elles travaillent sur Lyon, vont avoir du mal à être présentes à 11 h 30 pour récupérer leurs enfants. Il convient avant que toute décision soit prise que l'on puisse évaluer le nombre de familles impactées, le coût annuel que cela représenterait, (s'appuyer éventuellement sur le questionnaire fait par les parents). Avant de prendre toute décision Madame le Maire et les adjoints attendent un argumentaire précis.

Pour action : Sarah CAPLIER.

L

4° - TARIFS A PRATIQUER POUR LE PERISCOLAIRE

Il convient de définir les tarifs à pratiquer pour le périscolaire.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Les propositions argumentées doivent venir du service « ENFANCE ET JEUNESSE » pour décision par les élus.

3° - PREPARATION DE LA REUNION DE LA COMMISSION « réservation des salles »

Depuis 2011 la commune s'adapte au calendrier scolaire.

Des manifestations organisées ou suivies par la commune sont récurrentes. Madame MOUREN les a signalées en rouge. Il est proposé le timing suivant :

Envoi d'un courrier dès maintenant aux associations en leur demandant de bien vouloir retourner un coupon de précision des salles souhaitées avant le 23/05/2014 (pour la salle des fêtes) Idem pour la salle Jeanne d'Arc et la salle polyvalente. Sont proposées également dans le dossier des modèles de fiches de pré-réservation.

Avis du Conseil d'Adjoints :

Il convient de ne confirmer aucune réservation de salles qui ne soient pas à l'initiative et pour les événements portés par la Mairie.

Madame AZNAR travaillera sur ce projet avec Madame CAPLIER et Madame MOUREN.

TOUR DE TABLE

Madame CHAPUS Josiane :

Donne lecture d'un courrier de la MIFIVA qui indique qu'il faut deux représentants de la commune auprès de cette association. Un précédent courrier faisait état d'un seul représentant.

Considérant que Madame CHAPUS a été désignée représentante de la Commune auprès de la MIFIVA, lors du conseil municipal du 10 avril 2014 il ne sera pas proposé de nouveau membre représentant à cette association.

Monsieur CASTELLANO Michel :

Maison Gonnard :

Indique que pour la Maison Gonnard il convient d'installer une barrière entre les appartements en cours de vente et l'espace réservé à Patrimoine et tradition.

Avis du Conseil d'Adjoints : accord. Pour action Madame CHILLET

Chemin de l'Etang :

Il n'est plus possible de réduire la voirie, les marchés sont attribués sur la base d'un cahier des charges établi antérieurement par la CCVG.

Il est confirmé que le goro est un matériau présentant le défaut d'une imperméabilisation à termes. Il conviendrait d'étudier la possibilité de remplacer ce matériau par ce qui a été mis en place au Crêt.

Monsieur Gille insiste sur la nécessité d'un espace routier partagé, quoi que cette opération ne soit plus modifiable, il conviendra à l'avenir d'être vigilant sur ce point.

Afin de réduire la vitesse il pourrait être étudié la possibilité de mettre en place un plateau surélevé en bas du Clos Varissan.

Jean Marc BUGNET

Matérialisation stationnement pour les personnes handicapées.

Monsieur BUGNET indique que la place de stationnement devant le casino (réservée aux handicapés) est systématiquement occupée par des personnes n'ayant pas de handicap. Les policiers municipaux interviennent mais ne peuvent pas toujours être présents sur les lieux.

MonsieurBUGNET propose de réaliser un traçage au sol : bleu symbolisant de manière visible (tel que sur les parking de supermarchés) l'interdiction de se garer pour les personnes non handicapées.

Avis du Conseil d'adjoints :

Accord sur une place dans un premier temps. Prendre contact avec la CCVG.
Pour action : Madame CHILLET.

Nettoyage de printemps :

Monsieur BUGNET s'interroge sur l'opportunité de remettre en œuvre un nettoyage de printemps.

Madame GAUQUELIN n'y est pas totalement favorable. Certes, cette démarche peut être pédagogique pour les enfants, mais en fait, durant les années où ceci fut pratiqué on pouvait s'apercevoir d'une recrudescence de déchets juste une semaine avant l'opération.

APD : salle des sports :

Monsieur Bugnet se propose de rencontrer Madame CHOPINAUD en amont.

Monsieur GILLE Martial

Propose de poser le débat sur le centre bourg et la requalification du centre village.

La problématique est importante. : elle peut être abordée par plusieurs aspects :

- La voirie,
- Le stationnement,
- Le commerce,
- Les emplacements des équipements publics, leur accès, leur desserte.

Il convient de mener un travail de concertation avec les adjoints pour alimenter la réflexion, définir les urgences, puis décliner la réflexion à court, moyen et long termes.

Cette réflexion sera un support d'échange avec les Millerots pour mener un débat.

Il y a deux manières de travailler :

- Voir avec les services de la commune les marges de manœuvre : ce que l'on peut absorber, et qui mobiliser,
- Explorer les niveaux de réflexion,
 - o Réalisation d'études préalables : que met-on dans ces études,
 - o Quels enjeux,
 - o Quels outils.

L'objectif est la préservation de l'identité de Millery : mais il y a un réel souci de stationnement. En outre la thématique du commerce devra être prise en compte.

Il conviendra également de faire la synthèse des équipements publics et s'interroger sur l'avenir en tenant compte du développement du logement social. Ceci permettra de concrétiser un état des lieux et de développer une prospective à 5 , 10 ou 15 ans.

Ceci conduirait à un schéma de référence de la réhabilitation du Centre.

Madame GAUQUELIN indique qu'il faudra nécessairement être vigilant sur le fait que des études ne doivent pas être trop longues.

Le maire,

Francoise GAUQUELIN

